

Australie  
Cambodge  
Chine  
Indonésie  
Japon  
Malaisie  
Mongolie  
Myanmar  
Nouvelle-Zélande  
Pacifique Sud  
Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Philippines  
République de Corée  
République démocratique populaire lao  
République populaire démocratique de Corée  
Singapour  
Thaïlande  
Timor-Leste  
Viet Nam

## Asie de l'Est et Pacifique

### Environnement opérationnel

En 2006, une plus grande tolérance à l'égard des réfugiés et une sensibilité accrue à leurs besoins ont été observées en Australie, en Malaisie, en Nouvelle-Zélande et dans le Pacifique Sud. L'UNHCR est d'ailleurs parvenu à collecter des fonds dans la région en exposant ses besoins aux Gouvernements, aux organisations de la société civile et au grand public.

Une deuxième réunion technique entre le Cambodge, le Viet Nam et l'UNHCR s'est tenue en août 2006 pour évaluer les progrès accomplis depuis le mémorandum d'accord relatif aux Montagnards. Lors de la rédaction du présent Appel, des solutions durables avaient été mises en œuvre pour la quasi-totalité des 750 Montagnards spécifiquement concernés par le mémorandum. Seuls 15 d'entre eux – dont dix devraient prochainement bénéficier d'une réinstallation – sont encore présents au Cambodge. Les missions de suivi de l'UNHCR ont couvert plus de 70 pour cent des réfugiés rapatriés au Viet Nam.

En Chine, l'UNHCR continue à rechercher des solutions durables pour les réfugiés individuels, principalement par le biais de la réinstallation. Le Haut Commissariat plaide également pour la naturalisation des réfugiés indochinois et de leurs enfants, en reconnaissance de leur intégration réussie au sein de la société chinoise au cours des 25 dernières années.

Au Myanmar, des milliers d'habitants du nord et de l'ouest de l'État de Kayin, de la commune de Toung Oo, dans la division de Bago, et de certaines parties de l'État de Kayah ont été contraints de fuir en raison de l'intense activité militaire déployée par le Gouvernement et l'Union

nationale karen, en dépit de l'accord de cessez-le-feu officieusement conclu en 2003. Le nombre des déplacés a continué à progresser et plus de 3 000 personnes ont fui en Thaïlande.

Dans l'État de Rakhine du nord, l'UNHCR a pu se consacrer sans encombre à ses activités. En avril 2006, il a signé avec le ministère du Développement des zones frontalières et des races nationales un accord qui fournit une base juridique à la présence et aux activités de l'Organisation dans le sud-est du Myanmar.

## Stratégie

Les projets de l'UNHCR pour 2006-2008 mettent l'accent sur la protection. Les initiatives régionales mises en œuvre au niveau national visent les objectifs suivants : élargir l'espace humanitaire offert aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation ; améliorer les conditions de traitement des demandeurs d'asile et des réfugiés ; renforcer les capacités nationales en matière d'asile ; lutter contre l'apatridie ; protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit. Des efforts sont

actuellement déployés pour étendre l'utilisation de la réinstallation en tant que solution durable et encourager l'auto-suffisance des réfugiés de longue date. Le rapatriement s'inscrit également dans une stratégie générale visant à résoudre les situations d'exil prolongé. L'UNHCR interviendra dans les forums régionaux portant sur les questions liées aux déplacements forcés (dans un contexte migratoire plus global) et s'efforcera de renforcer ses partenariats.

Par ailleurs, les bureaux de l'UNHCR dans la région, en particulier en Australie, au Japon, en République de Corée et en Malaisie, s'attacheront à sensibiliser le public à la problématique des réfugiés et à la mission de l'Organisation, tout en sollicitant un appui financier.

## Contraintes

En Chine, l'un des problèmes qui se posent en matière de protection est l'absence de réglementation adéquate concernant les réfugiés et de statut juridique pour les Nord-Coréens, lesquels permettraient notamment de prévenir les expulsions et de créer un espace humanitaire.

Au Myanmar, le cadre opérationnel demeure extrêmement restreint pour les organisations humanitaires. Bien que



l'UNHCR dispose désormais d'une base juridique pour ses opérations au sud-est du pays, l'accès aux zones les plus affectées par les récents déplacements demeure limité.

## Opérations

Les opérations menées en **Thaïlande** sont présentées dans un chapitre à part.

En **Australie**, en **Nouvelle-Zélande** et dans les **États du Pacifique Sud**, dans le cadre de ses activités de protection, l'UNHCR veillera à la pleine application de la Convention de 1951 relative aux réfugiés. L'Organisation encouragera également les huit États non signataires à ratifier la Convention et favorisera l'adoption d'une législation nationale et de pratiques en accord avec les normes internationales aux Fidji, aux Samoa, aux Îles Salomon et à Tuvalu. L'UNHCR s'attachera à davantage sensibiliser ces pays quant à leur approche du problème des réfugiés par le biais du dialogue, d'exposés parlementaires, d'ateliers et de documents servant de point de départ à des discussions. Les généreux programmes de réinstallation instaurés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande seront utilisés à des fins de protection.



A Timor-Leste, l'UNHCR a procuré des abris, ainsi que des articles non alimentaires, et formé une équipe technique mobile pour améliorer les conditions de vie des déplacés internes dans les camps de fortune. UNHCR / N. Ng

Au **Cambodge**, l'UNHCR continuera à opérer dans le cadre du mémorandum d'accord susmentionné afin de trouver des solutions pour les Montagnards, principalement celles de la réinstallation et du rapatriement. Il aidera également le Gouvernement à instituer le cadre nécessaire pour garantir l'asile et la protection des réfugiés. Parallèlement, l'Organisation continuera à assurer la détermination du statut de réfugié (DSR), à porter assistance aux plus démunis et à tenter de résoudre le problème des solutions au sort des réfugiés urbains installés dans le pays depuis des années.

**Dans la RAS de Hong Kong (Chine)**, l'UNHCR exhortera le Gouvernement à adopter une réglementation relative aux réfugiés, en s'appuyant sur son engagement en faveur des droits de l'homme et de l'état de droit. Tout en encourageant les autorités locales à s'impliquer davantage dans l'évaluation des demandes d'asile, le Haut Commissariat poursuivra ses activités de détermination de statut de réfugié (DSR), recherchera des solutions durables et offrira une assistance aux réfugiés dans le besoin. En mai 2006, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong a commencé à dispenser une assistance de base aux demandeurs d'asile les plus vulnérables. Pour sa part, l'UNHCR apportera une petite aide financière aux réfugiés jusqu'à ce que le Gouvernement accepte de prendre la relève.

En **Indonésie**, l'UNHCR appuiera l'adhésion du pays à la Convention de 1951 relative aux réfugiés, prévue en 2008.

L'Organisation s'attachera avant tout à s'entourer d'un groupe d'interlocuteurs et à développer la capacité des organismes gouvernementaux à traiter les questions de réfugiés. Elle se rapprochera des institutions nationales et régionales, ainsi que des organisations internationales concernées par les problèmes liés aux migrations et aux déplacements de population. En l'absence d'une législation nationale relative à l'asile et dans l'attente de solutions durables, l'UNHCR offrira protection et assistance aux réfugiés urbains et aux autres personnes relevant de sa compétence. De plus, il contribuera à renforcer le Comité de gestion des catastrophes de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est). Des activités d'information seront entreprises pour sensibiliser le pays à la question des réfugiés.

Au **Japon**, l'UNHCR aidera les autorités à consolider les procédures d'asile prévues dans la législation nationale. Il coopérera avec le ministère de la Justice pour suivre les procédures de DSR et appuiera l'aide juridique offerte aux réfugiés de bonne foi pour améliorer leurs chances d'obtenir l'asile. L'Organisation développera également ses activités de suivi et de renforcement des capacités afin de promouvoir des procédures d'asile équitables, des modalités d'accueil adaptées pour les demandeurs d'asile, des alternatives à la détention, des formes de protection complémentaires, ainsi que la création d'un programme de réinstallation.

En **République de Corée**, l'UNHCR continue à aider le Gouvernement à appliquer la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à instaurer un système d'asile national. Le Haut Commissariat entend améliorer le régime d'asile du pays, en étroite coopération avec les ministères concernés. Il plaidera pour l'adhésion de la Corée à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. En partenariat avec des ONG nationales, il créera un réseau de protection des groupes les plus vulnérables.

Dans la **RAS de Macao (Chine)**, qui a adopté en 2004 une nouvelle législation sur l'asile, l'UNHCR continuera à aider les autorités à développer leur capacité de réponse aux questions liées à l'asile.

Les activités de protection mises en œuvre dans la région seront renforcées et rationalisées, en particulier en ce qui concerne la DSR, les conseils juridiques, la formation et l'élaboration de stratégies cohérentes. Ces activités bénéficieront de l'appui du Centre régional de protection implanté à Kuala Lumpur, en **Malaisie**. L'UNHCR consolidera les avancées obtenues les années précédentes au sujet de l'espace d'asile. Il s'efforcera en outre d'établir une étroite coopération avec les autorités nationales, les partenaires non gouvernementaux et les communautés de réfugiés.

Le Haut Commissariat trouvera des possibilités de réinstallation pour les personnes n'ayant aucune perspective de solution durable en Malaisie. Il poursuivra ses activités de DSR et encouragera une gestion responsable des migrations. Les partenariats avec les acteurs locaux revêtiront une grande importance dans le domaine juridique tout comme dans l'accès aux abris, aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, à la formation professionnelle et aux services communautaires.

En **Mongolie**, l'UNHCR continuera à s'assurer du bien-être et de la sécurité des demandeurs d'asile. Bien que le pays ait peu progressé sur la voie d'un accord d'établissement ou de l'adhésion à la Convention de 1951, l'UNHCR continuera à aider le Gouvernement à établir des mécanismes d'asile et une législation fidèles à cette Convention.

Au **Myanmar**, l'UNHCR œuvrera au rapatriement librement consenti des personnes réfugiées au Bangladesh et facilitera leur réinstallation initiale dans le nord de l'État de Rakhine. L'Organisation assurera un suivi régulier des rapatriés et de toute la population apatride de l'État, afin de réduire l'éventualité de nouveaux départs. Elle favorisera notamment le recensement systématique des réfugiés et la délivrance de documents personnels, qui constituent une première étape vers l'obtention d'un statut juridique.

L'UNHCR prodiguera une assistance conçue pour rendre les bénéficiaires plus autonomes et pour renforcer leurs mécanismes de survie. Il leur apprendra notamment à lire et à écrire la langue du Myanmar, afin de faciliter la communication et l'intégration. Par ailleurs, l'UNHCR diffusera des informations sur la santé génésique et appuiera les centres sociaux destinés aux femmes, aux personnes âgées et aux enfants. Dans la mesure du possible, il apportera un appui logistique aux autres organisations humanitaires présentes dans cette zone.

Au sud-est du Myanmar, l'UNHCR établira une présence itinérante à partir d'une unité de terrain implantée à Mawlamyine, afin de collecter et d'analyser des données permettant de planifier des interventions communautaires. L'Organisation développera ses microprojets en mettant l'accent sur une mobilisation collective, afin d'améliorer les services de base offerts aux communautés affectées par les déplacements.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, l'UNHCR favorisera l'intégration sur place des réfugiés originaires de la province indonésienne de Papouasie occidentale. En 2007, ce programme sera sous-tendu par des activités d'assistance humanitaire et de développement communautaire telles que des formations techniques, des projets de microcrédit à petite échelle et des interventions visant à assurer l'accès à la santé et à l'éducation. L'UNHCR aidera le Gouvernement national et les autorités provinciales à se préparer à un éventuel afflux de réfugiés, tandis que les responsables locaux seront davantage sensibilisés aux questions liées à l'asile.

Le Gouvernement devrait progresser dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime de protection en levant sept réserves émises au sujet de la Convention de 1951 relative aux réfugiés. Il devrait également promulguer une version révisée de la loi sur les migrations et instaurer un système efficace en vue de délivrer un permis de séjour à tous les adultes originaires de Papouasie occidentale. L'UNHCR aidera les autorités à continuer à délivrer des certificats de naissance à tous les enfants réfugiés nés dans le pays, afin de réduire le risque d'apatridie.

Aux **Philippines**, l'UNHCR se concentrera sur l'identification et l'élaboration de solutions durables pour un certain nombre de réfugiés urbains, principalement la naturalisation, l'attribution du statut de résident permanent et la réinstallation. Il dispensera par ailleurs une aide juridique et une assistance financière afin de garantir la protection et le niveau de vie des personnes relevant de sa compétence.

À **Singapour**, un partenaire d'exécution supervisé par la délégation régionale de Djakarta maintiendra la capacité opérationnelle requise, dans le contexte national, pour permettre la détermination rapide du statut de réfugié et la mise en œuvre d'activités de réinstallation.

Au **Timor-Leste**, l'UNHCR aidera les autorités à améliorer leurs capacités afin de pouvoir procéder à la détermination du statut de réfugié dans le respect des normes internationales. Ces activités ont été suspendues pendant la majeure partie de l'année 2006, en raison des troubles civils et politiques qui ont agité le pays et provoqué d'importants déplacements de population. Par ailleurs, l'Organisation répondra aux besoins quotidiens des réfugiés. Elle contribuera également à l'intervention interorganisations en faveur des personnes récemment déplacées dans le pays, si une telle intervention s'avère justifiée en 2007.

Au **Viet Nam**, l'UNHCR poursuivra ses visites dans les zones de retour des hauts plateaux centraux, avec pour objectif de passer en revue 100 pour cent des rapatriés. L'Organisation financera des microprojets destinés à améliorer les infrastructures des zones de rapatriement. Elle

assurera également la liaison avec le pays d'accueil et les principaux pays de réinstallation, afin de tenter de réinstaller les Montagnards directement à partir du Viet Nam. Par ailleurs, l'UNHCR proposera des formations sur le droit international des réfugiés à l'intention des responsables nationaux et provinciaux. Dans le sud du Viet Nam,

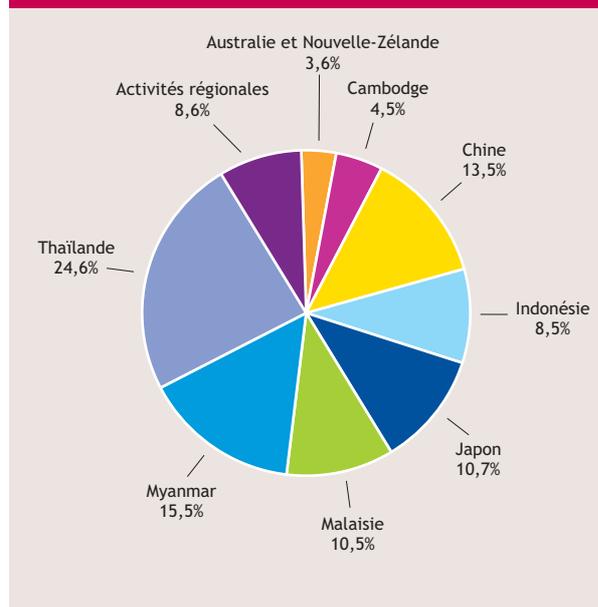
quelque 2 360 réfugiés apatrides originaires du Cambodge continuent à vivre dans les camps installés par l'UNHCR à la fin des années 1970. Aucune perspective de solution durable ne s'offrant à eux par le rapatriement ou la réinstallation, leur situation demeure pour le moins précaire.

### Budget (dollars E.-U.)

Pays	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Australie et Nouvelle-Zélande	1 121 818	1 096 908
Cambodge	1 391 801	1 054 371
Chine	4 212 665	3 676 243
Indonésie	2 659 546	2 107 133
Japon	3 352 845	3 188 257
Malaisie	3 268 264	3 931 313
Mongolie	111 846	131 710
Myanmar	4 845 122	4 304 946
Papouasie-Nouvelle-Guinée	465 732	462 600
Philippines	219 395	196 845
République de Corée	861 340	920 154
Singapour	46 000	43 800
Thaïlande	7 665 945	9 785 736
Timor-Leste	308 888	218 656
Viet Nam	443 937	255 722
Activités régionales <sup>1</sup>	230 000	359 622
<b>Total</b>	<b>31 205 144</b>	<b>31 734 016</b>

<sup>1</sup> Comprend les activités générales de protection et la promotion du droit des réfugiés, le transport et le rapatriement des Indochinois.

#### Budget-programme annuel par pays en 2006



#### Budget-programme annuel par pays en 2007

